

Procédure du COPERMO et projets AP-HP 2013/ 2014

CME – 12 novembre 2013

Rappel des missions du COPERMO

Volet « performance »

1) Définir la stratégie nationale d'amélioration de la performance des établissements

Cadrage et évaluation des programmes nationaux ; promotion de nouveaux référentiels et outils d'analyse de la performance ; mise en valeur des expériences innovantes.

2) Arrêter, en lien avec les ARS, les trajectoires de retour à l'équilibre des établissements en difficulté financière (45 établissements)

Liste d'établissements arrêtée conjointement avec les ARS en début d'année

Volet « investissement »

1) Définir la stratégie nationale en matière d'investissement hospitalier

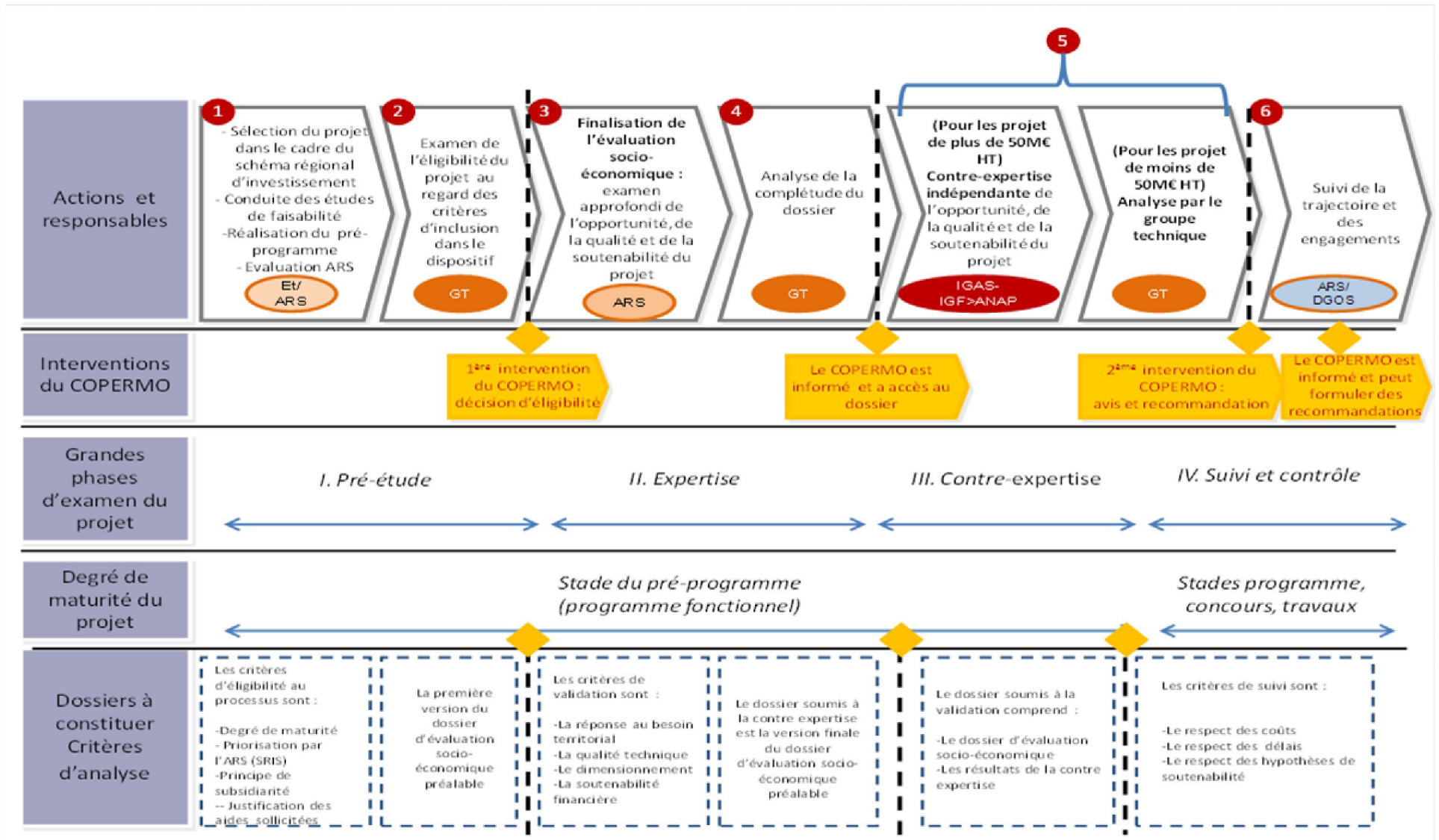
Cadrage et pilotage du soutien à l'investissement des établissements de santé ; promotion de nouveaux référentiels et des outils d'analyse de la qualité des projets

2) Valider les projets d'investissement d'ampleur exceptionnelle et ceux demandant à être soutenus au niveau national

Cadre de l'art. 17 de la loi de programmation pluriannuelle

COPERMO « investissement »

Processus d'examen, de validation et de suivi des projets



Principes de procédure

- **Critères d'entrée dans le processus :**
 - Les projets dont le montant est supérieur à **50M€ HT** (à la demande des ARS, le COPERMO peut se saisir de projets dont le coût est inférieur)
 - Les projets susceptibles de bénéficier d'une aide de l'échelon national
 - Les projets non démarrés
- **Deux interventions du COPERMO** (avant engagement juridique de l'EPS) :
 - **Premier examen pour éligibilité** avec un dossier d'évaluation socio-économique simplifié produit par l'ARS, mais exigeant sur la capacité à apporter des éléments de réponse sur l'insertion territoriale, l'efficacité architecturale et organisationnelle
 - Contre-expertise indépendante (pour les projets de + de 50 M€ HT) ou analyse par le groupe technique (pour les autres projets) sur la base d'un dossier d'évaluation complet produit par l'ARS.
 - **Deuxième examen pour validation**

Principes pour l'octroi de subventions

- **Des critères d'évaluation de la performance élevés :**
 - Fixation d'un objectif minimum de marge brute d'exploitation de 8 %
 - Un taux de prise en charge en ambulatoire de 50% (en chirurgie et médecine)
- **Des exigences accrues en termes de contre-expertise :**
 - Forte attention portée par le Comité sur la qualité des documents et analyses demandés
 - Demande aux ARS d'une contre-expertise précise et objectivée des projets d'investissement, en se référant aux meilleures pratiques et référentiels:
 - Evaluation du besoin sur le territoire, au regard des capacités et des projets des autres offreurs de soins
 - Analyse fine du dimensionnement, en lien avec une analyse étayée de l'activité, et analyse détaillée de l'organisation des soins
 - Examen précis de la soutenabilité financière, essentiellement centrée sur le taux de marge
- **Modalités financières:**
 - Principe d'une aide au maximum de 50 % du montant de l'investissement
 - Une répartition aide en capital / aide en exploitation modulée en fonction taux d'endettement initial de l'établissement
 - Demande de maximisation de l'autofinancement (marge brute ou cessions)

Projets AP-HP présentés au COPERMO

- **Présentation de 2 dossiers pour « éligibilité » :**
 - **Lariboisière**
 - Présentation du projet médical achevée
 - Première réunions de travail avec l'ARS en octobre 2013
 - Objectif de validation avec l'ARS du contenu des dossiers en décembre
 - **Regroupement Bichat-Beaujon**
 - Production en cours du projet médical et capacitaire
 - Problématique de la localisation géographique en cours d'instruction avec l'appui de l'ARS